

Sous-ministériat des services à la clientèle et des relations avec les partenaires – Familles et enfance Bureau du sous-ministre adjoint

**DESTINATAIRES:** Gestionnaires des bureaux coordonnateurs

**EXPÉDITEUR:** Didier Lambert Toni

Sous-ministre adjoint des services à la clientèle et des relations

avec les partenaires

**DATE:** 9 mars 2020

OBJET: Trousse d'information et mesures à adopter face au

Coronavirus (COVID-19)

## Bonjour,

Considérant l'évolution de la situation face au coronavirus, nommé COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les mesures de santé publique évoluent et le ministère de la Famille (Ministère) souhaite que les responsables de services de garde en milieu familial soient informés.

En date du 8 mars 2020, la direction de la santé publique du Québec a confirmé trois cas et un cas probable au Québec et, à ce jour, le risque global de propagation au Québec et au Canada demeure faible.

La prévention des infections est une responsabilité collective et le gouvernement du Québec tient à informer la population des mesures à adopter et de l'évolution de la situation.

## Site Web: une information juste et fiable

Plusieurs renseignements circulent sur le COVID-19 et sur la situation actuelle au Québec. Afin de fournir l'information la plus juste et la plus fiable, le gouvernement a mis en place un site Web.

Les personnes désirant obtenir des renseignements généraux, pour la situation au Québec, sont invitées à visiter le site Web **Québec.ca/coronavirus** ou à appeler la ligne mise en place à cet effet, le 1 877 644-4545.

Pour des renseignements additionnels concernant les mesures à prendre, dans le cas d'une personne présentant des symptômes de fièvre, toux ou difficultés respiratoires communiquer avec la ligne <u>Info-Santé 811</u>.

## Trousse d'information : un rappel des mesures préventives

Une trousse d'information générale rappelant, entre autres, les mesures d'hygiène à adopter se trouve en pièce jointe à cette communication.

On y rappelle l'importance des gestes suivants :

- Se laver les mains à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon;

- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussez ou éternuez, et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

De plus, il est recommandé d'éviter :

- De rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivant le retour d'un pays étranger ou si l'on est malade;
- Le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l'usage de pratiques alternatives.

Veuillez transmettre la trousse d'information aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils la transmettent à tous leurs employés ainsi qu'aux parents des enfants fréquentant leur service de garde.

Il est aussi opportun de renforcer les mesures d'hygiène et d'avoir le matériel nécessaire en quantité suffisante.

En fonction de l'évolution de la situation au Québec, d'autres communications seront transmises par le Ministère sur les mesures devant être prises.

Je vous remercie de votre habituelle collaboration.

Le sous-ministre adjoint,

Didier Lambert Toni

p. j. Trousse d'information générale Infographie